

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES*(Secrétariat de l'ICCAT)****Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)***

En 2016, l'ICCAT a signé des lignes directrices aux fins de la coopération avec l'ACAP. Cette coopération est un accord non contraignant qui couvre des questions, telles que la participation en qualité d'observateurs aux réunions de chaque organisation, ainsi que la consultation, la coopération et la collaboration sur des questions d'intérêt commun. Les lignes directrices pour la coopération entre l'ICCAT et l'ACAP ont été renouvelées en septembre 2022 pour une autre période de 6 ans.

Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts (ASFA)

Le Secrétariat a préparé huit nouvelles entrées de la base de données Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts (ASFA-Proquest) des documents publiés dans les derniers numéros du Recueil de documents scientifiques de l'ICCAT.

Groupe de travail de coordination des statistiques de pêche (CWP)

Le Secrétariat a maintenu une étroite collaboration avec le Groupe de travail de coordination des statistiques halieutiques (CWP) de la FAO en participant aux réunions et au niveau technique en ce qui concerne la résolution de divers problèmes liés aux données (corrections de données, systèmes de codification, application des normes et concepts d'harmonisation des pêcheries, échange de données, etc.) En 2022, le Secrétariat de l'ICCAT a participé à la 29^{ème} réunion intersessions du groupe thématique sur les pêches (CWP-FS, en ligne, 20-23 juin 2022). L'ICCAT a fait état de l'avancement en 2021 et 2022 des activités relevant du CWP sur les statistiques des pêches de thonidés et des espèces apparentées et a réitéré son engagement en tant que partenaire de la FAO-CWP. Pendant la réunion, les cinq organisations régionales de gestion des pêches thonières (ORGP-t) ont également fourni des informations au CWP sur l'état d'avancement de leurs systèmes de données en ligne (l'ICCAT a présenté l'IOMS), en se concentrant principalement sur l'état de développement, les spécifications techniques et les principaux objectifs à moyen et long terme. Les cinq ORGP-t ont toutes des systèmes de données en ligne en cours de développement ou envisagent de le faire. Dans l'ensemble, elles présentent des différences sur ces trois aspects, mais les objectifs sont globalement les mêmes. Il a été noté que le partage d'expériences et de connaissances entre les ORGP-t peut réduire ces différences à long terme.

Système de suivi des pêcheries et des ressources (FIRMS)

L'ICCAT est un partenaire du système FIRMS de la FAO qui donne accès à des informations sur le suivi et la gestion à échelle mondiale des ressources marines et halieutiques. Par conséquent, le Secrétariat fournit des mises à jour régulières sur l'état des stocks des espèces de l'ICCAT (<http://firms.fao.org/firms/fr>) évaluées par le SCRS. Le Secrétariat a assisté à la 12^{ème} réunion du Comité directeur du Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries (FIRMS), qui s'est tenue en ligne du 18 au 21 octobre 2021. L'état d'avancement du nouveau système d'information FIRMS développé dans le cadre du projet BlueBRIDGE a été examiné, y compris l'Atlas mondial thonier et le Registre mondial des stocks et des pêches. Dans le cadre du plan stratégique de FIRMS pour la décennie 2020-2030 ((Rapport de la 11^{ème} réunion du Comité de pilotage FAO-FIRMS : www.fao.org/3/ca5247en/ca5247en.pdf), le Secrétariat de l'ICCAT a participé à la deuxième réunion technique virtuelle du système GTA (en ligne, 9 février 2022) visant à affiner et à lancer sa publication officielle ([communiqué de presse](#)). À ce jour, le système GTA contient les informations statistiques publiques de l'ICCAT (captures nominales de la tâche 1 et captures et effort de la tâche 2) actuellement publiées sur le site web de l'ICCAT. Les réponses préliminaires des partenaires, y compris le Secrétariat de l'ICCAT, ont fait état des limitations de temps et de personnel pour répondre aux exigences de FIRMS, recommandant de rationaliser et de standardiser le transfert global des données. Il a également été précisé que l'ICCAT met à jour sa politique de confidentialité des données et que les futures soumissions de données se conformeront aux exigences de cette politique. Les réponses des partenaires du FIRMS seront prises en compte dans le projet de plan stratégique qui sera examiné lors de la prochaine réunion.

Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)

L'ICCAT et le CIEM ont exprimé en 2018 leur volonté de renforcer la coopération dans les domaines des prises accessoires, des requins et de l'évaluation des stocks, en travaillant par le biais du Sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires, du Groupe d'espèces sur les requins et du WGSAM de l'ICCAT.

En 2021/2022, les scientifiques du SCRS et le Secrétariat ont participé activement à l'évaluation du stock de requin-taube commun de l'Atlantique Nord-Est CIEM-ICCAT. L'évaluation a comporté plusieurs réunions, notamment des discussions sur la préparation des données, l'examen de l'évaluation et les recommandations de gestion. L'ICCAT et le CIEM ont tous deux approuvé les résultats de l'évaluation et l'état du stock, indiquant que le stock de requin-taube commun de l'Atlantique Nord-Est est surexploité mais non victime de surpêche. Cependant, en ce qui concerne la ou les recommandations de gestion, chaque partie a suivi ses procédures internes.

Le SCRS a recommandé de poursuivre la collaboration scientifique avec le CIEM mais a convenu qu'une meilleure coordination entre le CIEM et l'ICCAT serait souhaitable. À cette fin, il a recommandé que le Secrétariat travaille avec le Secrétariat du CIEM pour rédiger un protocole d'entente entre les deux organisations.

Projet thonier ABNJ du Programme des océans communs de la FAO

Lors de la réunion de la Commission de 2019, il a été décidé de poursuivre la coopération avec le projet sous réserve que l'ICCAT en retire des avantages. À cette fin, en 2021, le Secrétariat de l'ICCAT a collaboré avec l'équipe de coordination du Projet thonier ABNJ du Programme des océans communs de la FAO et du Projet ABNJ en vue de rédiger des propositions à examiner lors de la Phase II du projet.

Quatre propositions ont été finalisées et soumises au Projet thonier ABNJ du Programme des océans communs de la FAO et au Projet ABNJ (Phase II). Celles-ci soutiendront plusieurs activités et présenteront des avantages directs pour l'ICCAT, notamment : i) l'amélioration du respect des mesures de conservation et de gestion ; ii) l'amélioration du Système intégré de gestion en ligne (IOMS) de l' ; iii) le test d'indicateurs et de politiques de gestion basés sur l'écosystème et iv) le soutien à l'harmonisation des points communs entre les ORGP thonières (par exemple, les données des observateurs ou des systèmes de surveillance électronique, les stratégies de capture/évaluation de la stratégie de gestion, les DCP, les prises accessoires, etc.)

Le Secrétariat s'engage à fournir un total de 5.165.025 \$US sur une période de 5 ans pour le cofinancement en nature du projet Thon II de l'ABNJ, ce qui est conforme à l'engagement pris pour le projet Thon I de l'ABNJ. Le montant total à financer par le GEF est de 1.503.030 \$US. Plus de détails sont présentés dans le document « Coordination avec le Projet thonier-Océans communs/ABNJ de la FAO (Phase II) [PLE-108/2021] ».

Le lancement formel de ce projet ABNJ thon II a eu lieu lors de l'atelier de lancement tenu du 7 au 9 novembre 2022.

FAO-PSMA

La gestionnaire du programme VMS/technicienne supérieure de l'ICCAT a assisté à la réunion de coordination régionale de la FAO pour l'Afrique, le Proche-Orient et la Méditerranée sur l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port (PSMA) (voir le document « Réunions auxquelles l'ICCAT a été représentée de janvier 2022 à octobre 2022 » [STF-201/2022, Annexe 1]) dans le cadre d'une éventuelle coopération future avec la FAO sur les cours de formation PSMA qui incluraient le module ICCAT, en utilisant les fonds fournis par l'ABNJ (voir ci-dessus). On espère que la coopération avec la FAO sur cette question, ainsi qu'avec les Parties contractantes de l'ICCAT, pourra commencer une fois que la Lettre d'entente entre l'ICCAT et l'ABNJ aura été finalisée et signée.

Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)

Suite aux contacts établis en 2019 visant à renforcer davantage la coopération entre la CGPM et l'ICCAT, les deux Secrétariats ont travaillé sur un projet de texte d'un protocole d'entente principalement relatives à des questions d'intérêt commun. Ce projet de texte a été soumis à la Commission 2019, qui l'a adopté avec des amendements. Ce texte adopté a été fourni à la CGPM, qui a ensuite notifié au Secrétariat certains problèmes de langage juridique. Ce retour d'information de la CGPM a été communiqué aux CPC de l'ICCAT en 2020 et quelques CPC ont exprimé des préoccupations quant aux changements terminologique. Ces CPC ont suggéré que d'autres voies soient envisagées dans le cas où un texte de protocole d'entente formel ne pourrait pas être convenu. À cette fin, les deux Secrétariats travaillent sur un projet de lettre de coopération afin d'identifier les lignes de coopération, qui est disponible à l'**appendice 1** du présent document [PLE-106-APP-1].

En 2021, le Secrétariat de l'ICCAT a assisté à la réunion du Groupe de travail sur le VMS et les systèmes de contrôle connexes (WGVMS), qui s'est tenue en ligne le 20 mai 2021. La CGPM a proposé une coopération technique avec l'ICCAT en ce qui concerne les systèmes régionaux de VMS, par le biais d'un VMS pilote, visant à tirer des enseignements de l'expérience de VMS de l'ICCAT. En l'absence d'un mécanisme opérationnel formel de coopération entre les deux organisations, il a été convenu, lors de la 14e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégrées (IMM) tenue en 2021, de partager l'expérience de l'ICCAT avec la CGPM, dans la mesure où des informations non confidentielles sont concernées. Par conséquent, un ensemble d'informations du VMS a été communiqué à la CGPM. En 2022, le responsable VMS de l'ICCAT a participé au Groupe de travail sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (WGIUU), au Groupe de travail sur le VMS et les systèmes de contrôle connexes (WGVMS) et au Comité d'application (COC), et le Secrétaire exécutif a participé à l'atelier du projet CGPM-MAVA visant à établir un cadre juridique régional pour la conservation des ressources marines vivantes et des écosystèmes de la Méditerranée (*GFCM-Lex*) : *GFCM-Lex*, mis en place dans trois pays de la mer Méditerranée, vise à faciliter l'accès à la législation nationale pertinente sur la gestion et la conservation des ressources marines vivantes et des écosystèmes (voir l'annexe 1 du « Rapport administratif de 2022 » [STF-201/2022] pour plus de détails).

Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)

En 2019, les deux secrétariats ont travaillé sur un projet de texte de protocole d'entente, principalement sur des questions d'intérêt commun. Ce projet de texte a été soumis à la Commission 2019, qui l'a adopté avec des amendements. Ce texte adopté a été fourni à la COPACO qui a ensuite notifié au Secrétariat certains problèmes de langage juridique. Ce retour concernant des changements terminologiques de la COPACO a été transmis aux CPC de l'ICCAT en 2020 et quelques CPC ont exprimé des préoccupations quant à ces modifications. Ces CPC ont souhaité que le texte soit représenté à la Commission et ont suggéré que d'autres voies soient explorées au cas où un texte ne pourrait pas être convenu pour un protocole d'entente formel. A cette fin, les deux Secrétariats travaillent sur un projet de lettre de coopération afin d'identifier les lignes de coopération, qui est disponible à l'**appendice 2** du présent document [PLE-106-APP-2].

À la fin de l'année 2021, suite à l'engagement du Secrétariat et des experts en requins du SCRS sur la première ébauche du Plan d'action régional pour la conservation et la gestion des requins et des raies (RPOA) dans la zone de la COPACO, un groupe de travail a été établi afin de fournir le Plan d'action régional final de la COPACO pour la conservation et la gestion des requins et des raies dans la zone de la COPACO. En 2022, le Secrétariat de l'ICCAT et deux experts en requins du SCRS ont soutenu la COPACO à cet égard.

Convention interaméricaine sur les tortues marines (IAC)

En 2019, la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) a informé le Secrétariat que les Parties à l'IAC avaient adopté cette année-là une résolution (CIT-COP9-2019-R2) sur la conservation de la tortue luth de l'Atlantique Nord-Ouest, qui comprend une recommandation au Secrétariat de l'IAC de reprendre le dialogue avec le Secrétariat et les Parties, pour établir un protocole d'accord visant à améliorer la coopération et fournir aux Parties un appui technique dans l'application des résolutions pertinentes des deux organisations. L'IAC a informé la Commission en 2019 à Palma de cette intention d'avoir un protocole d'entente.

En 2021, la Commission a accepté de signer un protocole d'entente, ce qui a été fait le 21 mars 2022.

ISSF

L'*International Seafood Sustainability Foundation* (ISSF) a continué de fournir au ICCAT Secrétariat des données détaillées de capture (par sortie de navire, espèce et catégorie de taille commerciale) pour tous les achats réalisés par les sociétés participant à l'ISSF. Celles-ci correspondent aux débarquements des prises de thonidés tropicaux de l'Atlantique (thon obèse, albacore, listao) et de germon dans des conserveries dans le monde entier. En 2021, l'ISSF a financé un projet à court terme visant à traiter, valider et stocker dans une base de données relationnelle les informations reçues par l'ICCAT entre 2010 et 2020 (environ 1.400 rapports trimestriels). Le Secrétariat de l'ICCAT et l'ISSF discutent actuellement des développements ultérieurs de ce projet, dans le but de soutenir le meilleur avis scientifique.

Réseau d'application sur les thonidés (TCN)

Aucune réunion en personne du Réseau d'application sur les thonidés n'a pu être organisée en 2022. Cependant, d'autres réunions en ligne entre les responsables de l'application, le coordinateur et le consultant du réseau ont été organisées pour faire avancer le rapport d'étude d'évaluation de l'application, financé par la FAO et réalisé par un consultant externe. Le rapport a été achevé et est disponible sous le titre *Tuna Regional Fisheries Management Organizations (RFMOs) Compliance Assessment - A Comparative Assessment* [COC-316/2022].

Le réseau a établi un sous-groupe avec d'autres ORGP non thonières pour l'échange d'informations concernant les listes IUU, toujours actif, mais à ce jour, aucun moyen facile d'incorporer les informations dans chaque liste des ORGP n'a été développé, bien que des idées continuent d'être échangées. Le recoupement des listes IUU est devenu une tâche majeure et pose des défis similaires pour toutes les ORGP impliquées dans le recoupement. Une étude de faisabilité pour une liste IUU plus centralisée a été réalisée et est disponible dans le document *Advancing RFMO IUU Vessel List Utility* [PWG-414/2022].

Commission de la mer des Sargasses

La Commission de la mer des Sargasses a pris contact avec le Secrétariat pour exprimer son intérêt à coopérer avec l'ICCAT, et en 2022, elle a présenté au SCRS quelques domaines de coopération proposés. Ces domaines seront examinés plus en détail par le Sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires et le SCRS en 2023, avant que les deux Secrétariats ne travaillent ensemble sur une proposition de protocole d'entente à soumettre à la Commission.